

ACCOMPAGNEMENT POUR UNE AGRICULTURE SOLIDAIRE ET CITOYENNE

FICHE 1.7 AIDE A LA RELANCE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Département d'Ille-et-Vilaine

Pôle dynamiques territoriales Direction Transformation Ecologique Service Agriculture, Alimentation, Energie

1, avenue de la Préfecture 35042 Rennes cedex

Web: www.ille-et-vilaine.fr

Cadre réservé à l'administration

DISPOSITIF D'AIDE



Dispositif financé par le Conseil départementald'Ille-et-Vilaine Procédure coordonnée par la Cellule d'accompagnement pilotée par la DDTM

Veuillez transmettre un exemplaire original au Département d'Ille-et-Vilaine et en conserver un exemplaire.

N° de dossiers PROGOS :		
IDENTIFICATION DU BENEFICIAIRE		
N° SIRET :		
RAISON SOCIALE :		
NOM du ou de la représentant.e légal.e :		
Prénom(s) du ou de la représentant.e légal.e :		
Date de naissance :		
COORDONNEES DU BENEFICIAIRE		
Adresse:		
Code postal:Commune:		
Téléphone :		
Courriel:		
CONSEILLER.ère (partie à remplir par le Service Conseil Entreprises de la Chambre d'Agriculture de Bretagne)		
Nom / Prénom du ou de la Technicien.ne – conseil habilité.e :		
Date de la réunion de la Cellule d'accompagnement ayant émis un avis favorable pour une aide sociale ://		

LISTE DES PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR A L'APPUI DE VOTRE DEMANDE

eau et transitions – 1, avenue de la Préfecture-35042 Rennes cedex. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Pièces	Pièce jointe	
Exemplaire original du présent formulaire de demande d'aide complété et signé		
Relevé d'Identité bancaire du bénéficiaire (compte personnel, non professionnel)		
Je soussigné.e, demande à bénéficier d'une aide sociale.		
Fait à le		
Signature obligatoire du ou de la bénéficiaire :		
« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction et à la gestion de « l'aide sociale » départementale. Le destinataire des données est le Département d'Ille-et-Vilaine. Ces données sont confidentielles.		
Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez-vous adresser au service instructeur du Département d'Ille-et-Vilaine – Service agriculture,		